



## Dans ce bulletin:

- Bienvenue
- Le « Kids Count » aux Pays-Bas
- Matière à réflexion: La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants
- Rencontre régionale 2009
- Actualités du mouvement DEI
- Rencontre de Commémoration latino-américaine pour les XX Ans de la Convention des Droits de l'Enfant
- Le Conseil des droits de l'homme: événement en parallèle

## Bienvenue aux lecteurs du bulletin de Défense des Enfants International

Chers amis,

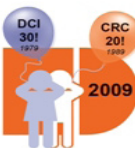
Le temps passe! Au Secrétariat, nous souhaitons la bienvenue à Anna, de retour après son congé maternité. Même s'il nous manque un officier chargé des communications, nous avons tout de même une équipe de stagiaires très motivés, qui nous aident de manière bénévole à finaliser les publications qui, nous l'espérons vivement, seront prêtes d'ici la commémoration de l'anniversaire de l'organisation, qui aura lieu le 19 et le 20 novembre. D'autre part, les stagiaires nous aident aussi à défendre les intérêts des enfants en confrontation avec la loi, en assistant aux séances de la 52ème session du Comité sur les Droits de l'Enfant, ou encore en répondant présent à certaines séances plénières de la 12ème session du Conseil des Droits de l'Homme ou encore en se présentant à d'autres événements, tout aussi intéressants et importants. Nous avons aussi accueilli une nouvelle traductrice bénévole afin de nous aider à communiquer avec les différentes sections hispanophones, se nommant Mercedes.

Nous regrettons tout de même de ne pas pouvoir répondre présent à l'appel de tous les événements et sessions qui ont lieu. Jamais, un Conseil des Droits Humains n'aura eu des débats d'une telle ampleur, en ce qui concerne les droits de l'enfant. Nous pouvons notamment citer le cas de la détention administrative des migrants. Celui-ci a mené à un débat très vif en émotions, en ce qui

concerne les moyens de détention qui s'avèrent être de plus en plus inhumains. Mais, les droits de l'enfant en tant que citoyens juniors du monde, sont sur le chemin de la reconnaissance mondiale.

Lors de cette 12ème session, j'ai pu constater que les droits des enfants ont su attirer l'attention publique. Cela a été renforcé par les tables rondes organisées par le ONG afin de mettre en avant divers impacts causés par les violations des droits humains ou encore l'impact que certaines décisions peuvent avoir sur les droits de l'enfant. D'ailleurs, un de ces événements relevait l'impact traumatisant qu'a la détention administrative des migrants sur les enfants. Vous trouverez un bref rapport sur le sujet, écrit par Norina, qui a aussi coordonné l'écriture de cette édition du bulletin. Bravo à Norina!

Nous avons aussi un emploi du temps très chargé avec l'organisation du symposium pour l'anniversaire de l'organisation, le 19 et le 20 novembre. Nous n'avons pas reçu de financement spécial pour cet événement. Nous devons donc encore resserrer les cordes tout en continuant à avancer. Sinile Mikhelson, coordinatrice des conférences, organise toute la logistique. Elle peut être contactée à l'adresse suivante : [anniversary@dci-is.org](mailto:anniversary@dci-is.org). Aussitôt que l'agenda sera prêt et que le lieu sera fixé, nous vous tiendrons au courant par courrier circulaire. Nous vous tiendrons aussi régulièrement au courant des mises à jour effectuées sur notre site internet. (Cliquez sur le logo de l'anniversaire de commémoration de l'organisation).



Septembre 2009

Vol. 7, No. 5

## Liens intéressants:

.....

DNI Bolivia

.....

Observation  
Générale No.12 -  
la participation de  
l'enfant

.....

## Bienvenue (suite de la page 1)

Un évènement de grande importance pour le mouvement a été la rencontre régionale sur le thème de la justice juvénile, organisée à Buenos Aires, à laquelle le Secrétariat International a été invité. Le but de cette réunion était de développer une stratégie commune de lobbying au niveau national, régional et international ou le nord, le sud et le centre se mettraient d'accord. Ce fût une expérience très enrichissante pour moi de participer à cette réunion. La langue espagnole fût un énorme challenge mais mes oreilles durent s'y habituer au fil des heures. Cependant, au niveau de l'expression orale, j'aurais besoin de plus de temps. Rose Marie, la coordinatrice

du programme régional de justice juvénile, qui a planifié et organisé la réunion, a écrit un bref rapport sur le sujet.

Enfin, nous avons un article écrit par Aubin, directeur de DEI en Côte d'Ivoire, sur le problème de la pornographie infantile et du trafic qui s'ensuit.

Le Secrétariat International vous souhaite à tous une bonne lecture!

Laetitia van Haren, Secrétariat International

## Le « Kids Count » aux Pays-Bas

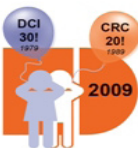
Quatrième rapport et campagne sur les droits des enfants dans les politiques jeunesse locales. DCI - NL coordonne une campagne orientée vers plus de bien-être pour les enfants et l'égalité de leurs droits aux Pays-Bas.

La version néerlandaise de l'initiative « Kids Count » (Kinderen in Tel) est menée depuis 2006 en collaboration avec diverses ONG nationales de protection des droits des enfants et un Institut de recherche. L'objectif de ce projet est de mettre en évidence les conditions dans lesquelles grandissent les enfants et d'ouvrir un débat sur les droits des enfants, dans le but d'améliorer leur bien-être, tout particulièrement pour les plus pauvres et les plus marginalisés d'entre eux. Au-delà du recueil de données, la finalité du Kids Count est d'établir un dialogue avec les responsables des politiques jeunesse à partir de ces informations.

DCI - NL est en charge de la campagne qui entoure la publication d'un Livre de Données où figurent les résultats d'une

étude sur les conditions de vie des enfants de chaque quartier, de chaque commune, de chaque province des Pays-Bas. Cette recherche s'articule autour de douze indicateurs qui trouvent leur origine dans la Convention Relative aux Droits de l'Enfant. Ce rapport, de par les données qu'il contient, constitue un outil pour un plaidoyer en faveur d'un meilleur bien-être des enfants, via un dialogue entre décideurs politiques, agents des services publics et ONG. Les indicateurs définis sont les suivants : santé, délinquance juvénile, chômage, enfants placés, enfants dans les quartiers sensibles, enfants vivant dans la pauvreté, maltraitance, éducation, aires de jeu publiques, mères adolescentes, loisirs, participation des jeunes dans la société.

Dans le Livre de Données sont explicités les données, statistiques, graphiques, cartes et articles du Comité des Droits de l'Enfant relatifs à chaque indicateur. Toutes les col-



## Liens intéressants

.....

Education pour tous

.....

## Le « Kids Count » aux Pays-Bas (suite de la page 2)

lectivités y sont également classées, de celles que les données auront désignées comme les plus favorables aux enfants à celles où il fait le moins bon être un enfant aux Pays-Bas. Cinquante des communautés identifiées par l'étude comme les moins performantes en matière de droits des enfants sont présentées sur un disque publié aux côtés du rapport.

C'est du Kids Count américain, mené par la Fondation Annie E. Casey, que s'inspire le projet néerlandais.

Chaque année le Kids Count néerlandais met l'accent sur un thème particulier destiné à poser les bases d'un débat sur l'efficacité des politiques jeunesse menées aux niveaux local, communal, régional et national.

A l'occasion des deux premières éditions du Kids Count, DCI - NL a conçu des brochures d'information sur « les Droits de l'Enfant, une base pour les politiques jeunesse locales et provinciales » expliquant certaines des dispositions du Comité des Droits de l'Enfant ainsi que les obligations de l'Etat envers les enfants. Dans ces brochures figuraient des Plans d'action succincts conçus dans l'optique d'aider les pouvoirs publics à améliorer les politiques jeunesse régionales et à atteindre l'objectif d'un meilleur bien-être pour chaque enfant.

Chaque année la présentation officielle des résultats du Kids Count a lieu dans une ville différente ; elle est l'occasion de débats qui rassemblent politiciens, représentants des autorités centrales comme locales, experts, travailleurs de terrain, jeunes et journalistes. Chaque commune, chaque province, chaque député, chaque ministère, chaque organisation de la jeunesse ou groupe d'intérêt se voit adresser le Livre de Données ou reçoit par écrit les informations et conclusions du rapport.

Après quatre années le Kids Count néerlandais est clairement devenu un outil

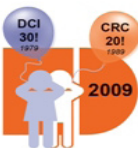
important qui a stimulé la mise en oeuvre de politiques jeunesse novatrices dans les collectivités locales. Le Kids Count est à présent connu, utilisé, cité. Selon une étude sur l'impact du Kids Count sur les politiques jeunesse locales (156 des 457 communes que comptent les Pays-Bas ont répondu à cette étude), 56% des communes ayant répondu estiment que le Kids Count est profitable aux enfants, dans la mesure où il rend certaines questions visibles, telles :

- la place des enfants dans la société
- les différences de conditions de vie entre les enfants de différentes collectivités et régions
- les lacunes des politiques jeunesse

Les collectivités locales sont favorables à plus encore d'informations sur les droits des enfants et sont prêtes à mettre en oeuvre les Plans d'Action afin d'améliorer leurs politiques jeunesse.

La prochaine édition du Kids Count, la cinquième, s'intéressera plus particulièrement à la participation des jeunes dans les politiques jeunesse locales, de manière à encourager le dialogue entre pouvoirs publics, enfants, jeunes et ONG, contribuant ainsi à ce que tous les enfants des Pays-Bas jouissent des mêmes droits et d'un bien-être accru.

Pour plus d'informations vous pourrez également vous rapporter à ces deux sites : [www.kinderenintel.nl](http://www.kinderenintel.nl) et [www.defenceforchildren.nl](http://www.defenceforchildren.nl)



Septembre 2009

Vol. 7, No. 5

## Liens intéressants:

.....

Le conseil des droits de l'homme

.....

Quaker United Nations Office

.....

www.defenceforchildren.org

## Matière à réflexion: La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

Le présent article, sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants relève une augmentation mais aussi une banalisation par les médias de l'exploitation sexuelle des enfants à travers le monde. Celle là est accentuée par l'internationalisation de ce phénomène, en raison du trafic transfrontalier mais aussi en raison des développements technologiques, tel que l'internet.

Diverses mesures ont été prises par les États afin de contrer ces pratiques. Tout d'abord, relevons l'article 35 de la CDE qui impose aux États parties de prendre les mesures appropriées afin de lutter contre toute forme d'exploitation sexuelle, de vente, ou de pornographie infantile, ou encore les deux grands Congrès mondiaux qui ont eu lieu à Stockholm (1996) et à Yokohama (2001) contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. D'autres mesures ont aussi été adoptées lors de diverses conférences telles que la Conférence Internationale sur la lutte contre la pornographie impliquant des enfants sur l'Internet, réaffirmant une volonté de criminaliser dans le monde entier l'exploitation sexuelle des enfants. D'ailleurs, suite à ce plan d'action commun, de nombreux organ-

ismes gouvernementaux, ONG et Organisations internationales ont mis en place des programmes de sécurité sur Internet afin de protéger les enfants en ligne.

Cependant, malgré les nombreuses différentes mesures qui ont été prises, l'exploitation sexuelle infantile ne cesse d'exister et prendrait même des proportions inquiétantes.

Il semblerait que ce soit la quasi-absence de textes spécifiques coercitifs, réprimant effectivement toute personne impliquée dans l'exploitation sexuelle infantile, qui expliquerait le manque de volonté politique en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Il s'avère donc essentiel que l'État réaffirme sa volonté politique de lutter contre ce phénomène afin de protéger les enfants victimes de ces actes. La ratification du Protocole Facultatif du 25 mai 2000 par tous les États serait donc la première démarche effective à accomplir. ♦

Si vous désirez lire l'article complète d'Aubin Adjobi, contactez publications@dcj-is.org

## Rencontre régionale 2009

Vers l'accomplissement de la convention sur les droits de l'enfant en matière de justice pénale juvénile

Le 25, 26 et 27 d'août on a eu lieu à Buenos Aires, République Argentine, la Rencontre Régionale 2009 du Projet de Justice Pénale Juvénile.

Le projet est exécuté par les Sections de DEI en Amérique Latine depuis l'année 2004. Son but est de contribuer à la consolidation des systèmes spécialisés de Justice Pénale Juvénile, en accord avec la Convention des Droits de l'Enfant et d'autres

standards internationaux.

Dans cette étape d'exécution, l'attention est centrée dans la violence qui se produit et se reproduit dans les systèmes de Justice Pénale Juvénile, qui est liée aux différents éléments du contexte, comme un fonctionnement déficient des systèmes de justice aussi que l'avance des tendances répressives et punitives matérialisées dans les programmes de Sécurité des citoyens.

**Liens intéressants:**

.....

DEI-Anniversaire

.....

## Recontre régionale 2009 (suite de la page 4)

Ainsi donc, c'est à partir de l'expérience d'étapes précédentes, qu'il existe le défi de contribuer à prévoir et à réduire la violence institutionnelle liée à la Justice Pénale Juvenile, à travers des actions stratégiques qui comprennent une recherche régionale sur la violence, dans le renforcement de la promotion des sanctions du type socioéducatif, et de la mise en oeuvre d'une stratégie d'incidence politique au niveau régional, latino-américain et international.



La Rencontre Régionale 2009 a eu le but de consolider le processus d'exécution du projet régional 2009 - 2011 et développer une stratégie d'incidence politique. Dans ce cadre, les sept sections de DEI exécuteurs du projet ont pris part des discussions, en Argentine, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Équateur, Paraguay et Uruguay, aussi que d'autres membres de DEI, comme les Sections du Chili, du Brésil et du Mexique, la Vice-présidence de DEI des Amériques, le Conseil Exécutif International, DEI Belgique et le Secrétariat International.

Pendant la Rencontre, on a développé et on a fait les premiers accords par rapport

aux trois grands sujets prioritaires dans cette étape du projet :

- La réalisation d'une recherche dans sept pays latino-américains, qui permet d'avoir des données et des chiffres sur la dimension de la violence institutionnelle dans les systèmes de Justice Pénale Juvenile de la région.
- Un travail de systématisation régionale des expériences développées par les Sections de DEI par rapport au promotion de sanctions socioéducatives non privatives de la liberté. Cette systématisation permettra de contribuer à la promotion des sanctions socioéducatives comme façon de prévoir la violence actuelle du système.
- Le développement d'une stratégie d'incidence politique dans différents espaces prévus au niveau régional, ibero-américain et international, qui se dirige à influencer pour le changement de la situation de violence et du respect aux droits des adolescents en conflit avec la loi.

Le développement de ces actions sera communiqué ensuite. Pour plus d'informations merci de contacter: [rosemarie\\_acha@dni-bolivia.org](mailto:rosemarie_acha@dni-bolivia.org) ♦



Septembre 2009

Vol. 7, No. 5

## Actualités du Mouvement DEI

**DEI-ECPAT Pays-Bas** a lancé, en collaboration avec le Body Shop, une campagne qui s'étendra sur trois ans, afin de « mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. » Si vous désirez lire l'article au complet, veuillez écrire à [publications@dci-is.org](mailto:publications@dci-is.org).

**DEI-Belgique** a publié un rapport avec le titre: "Violence contre les enfants : un dossier pédagogique". Le travail de longue haleine qui a été mené dans le cadre du Tribunal d'Opinion demande le soutien de l'ensemble de la population. Dès le plus jeune âge, les citoyens doivent être sensibilisés aux droits de l'enfant et aux violations qu'ils subissent quotidiennement, même dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle DEI et UNICEF Belgique ont publié un dossier pédagogique sur ce thème.

Il contient deux reportages sur le tribunal d'opinion et un support de cours pour l'enseignant.

L'objectif est de faire connaître à des élèves du secondaire le sort des enfants réfugiés et déplacés à travers le monde, et plus particulièrement celui des enfants étrangers détenus en centres fermés. [Veuillez cliquer ici](#) pour en savoir plus.

**DEI-Palestine** a vivement encouragé le Conseil des Droits de l'Homme de s'assurer qu'une action efficace soit prise, afin de prendre en considération les recommandations faites par la mission Goldstone. Le 15 septembre 2009, la mission Goldstone, dirigée par Justice Richard Goldstone, a publié son rapport. Le rapport traite des violations qui ont pu être commises en droit humain international et en droit humanitaire international, dans le contexte des opérations militaires qui ont été menées lors de l' « Opération Cast Lead. »

**DEI-Sierra Leone** a sécurisé son financement pour un projet nommé « Construire le réseau de DEI en Afrique afin de promouvoir la justice pour mineurs/pour enfants en Afrique. » Le but du projet est de développer la capacité des sections africaines de DEI, afin de pouvoir améliorer la situation de la justice pour mineurs/pour enfants, en Afrique. Le premier aspect majeur de ce projet est d'organiser, au Sierra Leone, une réunion au niveau régional, qui aura lieu du 28 au 31 octobre 2009. ♦

## Rencontre de Commémoration latino-américaine pour les XX Ans de la Convention des Droits de l'Enfant

Les 24 et 25 août a eu lieu cette rencontre, dans laquelle environ 300 personnes ont pris part, dont 66 étaient adolescents et jeunes.

La convocation a été liée au sujet « de la Responsabilité des États dans la construction de la citoyenneté adoles-

cente » et on a travaillé en Commissions selon quatre sujets: Santé, Éducation, Participation et Justice Juvénile et Culture de la Paix.

Convoqués par DEI Argentine et DEI Amériques, les institutions suivantes ont

Septembre 2009

Vol. 7, No. 5

## Rencontre de Commémoration *(suite de la page 5)*

pris part à l'organisation:

L'Association Argentine de Magistrats, Fonctionnaires et Professionnels de la Justice de l'Enfance, l'adolescence et la Famille, Le Centre d'Études en Politique Criminelle et Droits de l'Homme-CEPOC-, l'Autobus pour les Droits l'Enfance, la Commission de l'Enfance et l'Adolescence en Risque, l'Archevêché de Buenos Aires, le Comité Argentin du Surveillance et Application de la Convention des Droits de l'Enfant - CASACIDN -, le Bureau International Catholique de l'Enfance - BICE-, le Réseau latino-américain et des Caraïbes pour la Défense des Droits des Enfants et d'Adolescents -REDLAMyC-, le Réseau latino-américain d'Accueil Familial - RELAF-, Save the Children Argentina, et le Service de la Paix et la Justice -SER-PAJ-



En ce qui concerne le caractère régional de l'initiative, on a compté avec la participation des représentants des Sections Nationales de DEI de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de

l'Équateur, du Mexique (membre associé à DEI), du Paraguay et de l'Uruguay, tant que Benoit Vont Keirsbilck du Conseil Exécutif International du DEI et Laetitia vont Haren, Directrice Exécutif du Secrétariat International de DEI.

Nous remarquons aussi la présence des représentants appartenant à d'autres organisations régionales comme Vision Mondiale Internationale, Plan International, REDLAMyC, Save the Children, Association Chrétienne de Jeunes, et Villages Infantiles SOS Enfance. Cette activité a compté avec l'appui du Secrétariat National de l'Enfance, l'Adolescence et la Famille de l'Argentine, d'UNICEF et d'ICCO/KerKinActie.

Pendant le développement du travail, on a compté avec la présence et les mots de la Vice Présidente du Comité de Droits de l'Enfant des Nations Unies - Rosa María Ortiz, du Prix Nobel de la Paix - Adolfo Pérez Esquivel, et du Ministre d'Éducation de l'Argentine - Alberto Sileoni - , Le Président de DEI Argentine - Norberto Liwski - et le Vice-président de DEI Amériques - Marcos Guillén - se sont aussi adressé aux gens présents .

On est en train de conclure une déclaration finale sur la narration de la rencontre, qui a été en charge de Virginia Murillo, Présidente de DEI Costa Rica, par rapport à ce qu' on à travaillé et accordé dans le plénier de clôture, dont on espère prochainement pouvoir partager avec vous. Pour plus d'informations merci de contacter: mguillen@psi.uba.ar ♦

## Bienvenue:

Laetitia van Haren

.....

## Édition et Mise en page:

Norina Stricker

.....

## Contributeurs:

Beata Stappers

Aubin Adjobi

Rose Marie Achá

Marcos Guillen

.....

## Traduction:

Ana Fernández Ramos

Laura Velez

Sandrine Ananie

María Luz Giordano

Alexander Carey

Yolanda Bello Olvera

Mercedes Carnerero Rodríguez

Aurélie Buchs

Septembre 2009

Vol. 7, No. 5

## Le Conseil des droits de l'homme: événement en parallèle

Lors de la 12ème session du Conseil des Droits Humains, les ONG ont la possibilité d'organiser des événements en parallèle tel que des tables rondes ou des discussions. Ces événements sont d'une grande importance, non seulement pour les ONG, mais aussi pour les personnes intéressées par le sujet. Les ONG présentent leurs activités, rapports et difficultés, ainsi que leurs résultats, tout en discutant et en échangeant des informations.

L'évènement en parallèle, organisé par l'Association des Citoyens du Monde et AVVRAM (Assistance for a Voluntary Return & Reintegration of African Migrants), lors de la deuxième semaine du Conseil portait sur la migration tout en mettant l'accent sur l'Europe et ses côtes. Au début de la réunion, un avocat suisse a présenté le cas d'une femme roumaine qui fût mise en détention. Elle mendiait dans les rues de Genève, lorsqu'un policier l'enleva avec ses deux enfants. En détention, les deux enfants furent placés parmi les autres femmes, et ne furent pas traité de manière conforme à la loi, selon l'avocat.

Ensuite, le fondateur d'AVVRAM a parlé de son expérience en tant que migrant africain mais aussi de celles des migrants qui traversent la mer Méditerranée, afin d'arriver en Italie.

Il a clamé que les Nations Unies ne font pas assez attention à ces personnes et qu'ils n'agissent pas de manière efficace, même s'ils sont au courant des bateaux en détresse en pleine mer.

Il a aussi mentionné le fait que les enfants sont utilisés afin de rentrer plus facilement dans un pays. En effet, il est fréquent que les parents confient leur enfant à un contrebandier, dans l'espérance qu'ils auront un meilleur avenir en Europe. Cependant, les enfants seront utilisés dans un autre but car, si un réfugié a un enfant, il s'avère qu'il est beaucoup plus facile pour lui de rentrer dans un pays. Cela est certainement une violation du droit de l'enfant, étant donné que l'enfant ne bénéficie d'aucune protection.

Les invités, lors de cet événement furent très intéressés par les rapports de DEI Belgique et de DEI France, en ce qui concerne les enfants au sein des centres de détention. D'autre part, M. Jourdain, modérateur de la discussion, présenta aussi dans les deux rapports, les cas de certains enfants détenus.

Lors de la deuxième partie de l'évènement, un film sur la migration fût présenté par un réalisateur israélien. Le film accompagna un groupe de réfugiés soudanais, qui traversaient la frontière en Israël, et qui furent piégés. ♦

International Secretariat

Case postale 88

CH-1211 Geneva 20

Tel: +41 22 734 05 58

Fax: +41 22 740 11 45

[www.defenceforchildren.org](http://www.defenceforchildren.org)



Veuillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.